



-4610-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 10 juin 2025, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège n° 1;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège n° 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège n° 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège n° 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège n° 5;

**Est absent :**

M. Carol Girard, conseiller au siège n° 6.

**Assiste également :**

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 13 mai 2025
- 4. Messages de la mairesse et dossiers du conseil**
  - 4.1 Félicitations à 3 citoyens
  - 4.2 Feux de forêt
  - 4.3 Vandalisme
  - 4.4 Appui Ville de Blainville
- 5. Développement économique**
  - 5.1 Audit avitaillement à l'aéroport
  - 5.2 Dénonciation état de service de la traverse Tadoussac - Baie-Ste-Catherine



- 5.3 Traversier Rimouski-Forestville
- 6. Développement culturel et communautaire**
  - 6.1 Message de la conseillère Mme Jannie Tremblay
- 7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**
  - 7.1 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 8. Sécurité publique**
  - 8.1 Message du conseiller M. Richard Foster
- 9. Travaux publics**
  - 9.1 Message du conseiller M. Richard Foster
  - 9.2 Rechargement route Paul-Baie
  - 9.3 Restauration pompe SP2
- 10. Tourisme**
  - 10.1 Message de Mme Gina L'Heureux
- 11. Hygiène du milieu**
  - 11.1 Message de la conseillère Mme Nadine Gagné
- 12. Loisirs et sports**
  - 12.1 Message du conseiller M. Carol Girard
  - 12.2 Toiture et unité de climatisation salon de quilles - Octroi de contrat
- 13. Administration**
  - 13.1 Approbation et paiement des comptes
  - 13.2 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
  - 13.3 Banque d'heure gestion financière - Linda Ouellet
  - 13.4 Vente ou location de terrain rue Marcellin
  - 13.5 Parc de maisons mobiles - Terrains réservés à la Ville
- 14. Ressources humaines**
  - 14.1 Nomination au poste d'officiers - Service de sécurité incendie
  - 14.2 Embauche étudiants - Service des loisirs
  - 14.3 Démission - Service de sécurité incendie
- 15. Actes législatifs**
  - 15.1 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 2025-334
- 16. Affaires nouvelles**
- 17. Période de questions des citoyens**
- 18. Clôture et levée de la séance**



**Adoption du dernier procès-verbal**

**250610-108**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 13 mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Appui Ville de Blainville**

**250610-109**

CONSIDÉRANT que le projet de Loi n° 93 concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec, le 27 février 2025, par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maité Blanchette-Vézina;

CONSIDÉRANT que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

CONSIDÉRANT que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent ;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que le conseil municipal de la Ville de Forestville :

- appui la Ville de Blainville dans ses démarches;
- exprime son désaccord en regard du projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
- réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;



- demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

**Dénonciation état de service de la traverse Tadoussac - Baie-Ste-Catherine  
250610-110**

CONSIDÉRANT que la Société des traversiers du Québec (STQ) a annoncé que la traverse Tadoussac - Baie-Sainte-Catherine fonctionnerait avec un seul navire à partir du 8 avril, pour une durée prévue de cinq semaines;

CONSIDÉRANT que le service de traverse a été complètement interrompu dans les deux directions le 11 avril 2025, privant la Côte-Nord de son principal lien d'accès;

CONSIDÉRANT que les enjeux d'accessibilité et de transport de la Côte-Nord sont majeurs;

CONSIDÉRANT que ces enjeux de transport entraînent des répercussions socioéconomiques importantes, entre autres, sur l'isolement des communautés de l'ensemble de la Côte-Nord, sur l'accès aux services à l'extérieur de la région, sur les entreprises locales et le tourisme, entraînant ainsi des pertes économiques importantes;

CONSIDÉRANT que ce type de situation ayant des impacts sur la qualité du service est inacceptable et perdure depuis beaucoup trop d'années;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de dénoncer l'état du service de la traverse Tadoussac - Baie-Ste-Catherine et demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer un service de qualité.

Il est également résolu de transmettre cette résolution à :

- M. François Legault, premier;
- Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- Mme Kateri Champagne Jourdain, députée de Duplessis et ministre responsable de la région de la Côte-Nord
- M. Yves Montigny, député de René-Lévesque;
- M. Pascal Tessier-Fleury, président du conseil d'administration de la Société des traversiers du Québec;
- Mme Gréta Bédard, présidente-directrice générale de la Société des traversiers du Québec;
- M. Guillaume Tremblay, président de la Coalition Union 138.

**Rapport des permis de rénovation et de construction  
250610-111**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Johanne Harvey, technicienne en finances et aide technique en urbanisme :



TYPE DE PERMIS	MAI		SOMMAIRE 2025		TOTAL 2024	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)	1	100.00 \$	1	100.00 \$	4	232 000.00 \$
Agrandissement			0	- \$	1	100 000.00 \$
Aménagement de terrain	1	1 500.00 \$	1	1 500.00 \$	1	95 011.00 \$
Branchement l'aqueduc et/ou égout			0	- \$	0	- \$
Changement d'usage			0	- \$	3	8 000.00 \$
Clôture	3	10 000.00 \$	3	10 000.00 \$	8	20 200.00 \$
Construction bâtiment principal			0	- \$	3	5 575 490.00 \$
Construction bâtiment accessoire	4	108 000.00 \$	6	285 000.00 \$	16	262 899.00 \$
Démolition			1	7 800.00 \$	6	(107 108.00) \$
Enseigne	1	2 000.00 \$	1	2 000.00 \$	0	- \$
Galerie/Perron/Patio			0	- \$	5	51 520.00 \$
Général			2	27 800.00 \$	1	20 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0	- \$	0	- \$
Installation septique	1	10 000.00 \$	1	10 000.00 \$	3	21 400.00 \$
Lotissement			2	- \$		
Piscine hors terre	1	12 500.00 \$	1	12 500.00 \$	2	22 000.00 \$
Puisage d'eau			0	- \$	1	25 915.00 \$
Rénovations / réparations	20	254 254.00 \$	35	2 532 602.00 \$	98	4 293 440.00 \$
Usage temporaire			0	- \$	0	- \$
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>398 354.00 \$</b>	<b>54</b>	<b>2 889 302.00 \$</b>	<b>152</b>	<b>10 620 767.00 \$</b>

**Rechargement route Paul-Baie**

**250610-112**

CONSIDÉRANT que le pavage de la route de Paul-Baie nécessite des réparations;

CONSIDÉRANT que la méthode adaptée est le rechargement de la route par la pose d'un mélange de MG-20 et de poussière de pierre;

CONSIDÉRANT qu'une demande prix a été effectuée et que nous avons reçu les deux soumissions suivantes :

- Les Excavations A. Savard inc. .... 8 450.00 \$ du 100 m linéaire
- Les Entreprises Jacques Dufour & Fils ..... 9 432.00 \$ du 100 m linéaire

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré si le prix est inférieur au seuil de 133 800 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la plus basse soumission conforme et d'octroyer le contrat à l'entreprise Les Excavations A. Savard pour 1 000 m linéaires au prix de 8 450.00 \$ du 100 m linéaire, plus taxes applicables.

Il est également résolu d'affecter le coût du projet à même le budget d'opération.

**Restauration pompe SP2**

**250610-113**

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée en décembre 2024 à une firme spécialisée pour la restauration de la pompe de la station de pompage (SP2) et que nous avons reçu l'offre de la firme « Traitement d'eau Garand » répartie de façon suivante :

- Restauration de la pompe en atelier ..... 21 764.70 \$
- Réinstallation de la pompe sur place..... 17 500.00 \$

**Total de la restauration ..... 39 264.70 \$**



CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a eu l'autorisation du conseil municipal lors d'une séance de travail et que l'autorisation par résolution a été omise.

CONSIDÉRANT que l'article 11 du règlement de gestion contractuelle n° 2018-281 permet de conclure des contrats de gré à gré, et ce, si la dépense est inférieure au seuil décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT que les travaux ont déjà été réalisés;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser le paiement des factures 279502 et 279511 à la firme « Traitement d'eau Garand » totalisant un montant de 39 264.70 \$ plus taxes applicables pour les travaux de restauration qui ont été réalisés sur la pompe de la station SP2.

Il est également résolu d'affecter le coût du projet au surplus accumulé non affecté.

**Toiture et unité de climatisation salon de quilles - Octroi de contrat  
250610-114**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la toiture et de l'unité de climatisation été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT que la séance d'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 mai 2025 dans le cadre de l'appel d'offres n° 20250523-11.00;

CONSIDÉRANT que 2 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11 h 00, le 28 mai 2025 :

- | <b>Entreprise .....</b>                         | <b>\$ taxes incluses</b> |
|---|--------------------------|
| • Construction CR (9042-5976 Québec inc.) ..... | 683 526.38 \$            |
| • Entreprise C.V. Dionne inc. ....              | 845 066.25 \$            |

CONSIDÉRANT que la firme Daniel Paiement, architecte a effectué l'étude et l'analyse des soumissions et confirme que les soumissions reçues sont conformes et recommande d'octroyer le contrat à l'entreprise ayant la plus basse soumission;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter les soumissions reçues et d'octroyer le contrat à Construction CR (9042-5975 Québec inc.), plus bas soumissionnaire jugé conforme, au montant 683 526.38 \$, taxes incluses afin d'exécuter des travaux de réfection de la toiture et de l'unité de climatisation conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée.

Il est également résolu d'affecter le coût du projet à même les subventions confirmées et une appropriation au surplus accumulé non affecté.

**Approbation et paiement des comptes  
250610-115**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;



-4616-

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	93 334.32 \$
Comptes payés par chèques et par virement Internet	578 020.04 \$
Comptes à payer	121 677.81 \$
<b>Total</b>	<b>793 032.17 \$</b>

**Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés  
250610-116**

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement n° 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	2025-05-13	<b>EFC Informatique</b>	Serveur DELL reconditionné	2 800 \$
B.	2025-06-02	<b>Chapiteaux du monde</b>	Location chapiteau pour la Fête nationale	7 750 \$

**Banque d'heure gestion financière - Linda Ouellet  
250610-117**

CONSIDÉRANT que la Ville doit assurer la continuité et la qualité des services administratifs essentiels en gestion financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de recourir à la main-d'œuvre qualifiée de Mme Linda Ouellet, retraitée, afin d'assurer le transfert de connaissance;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'octroyer une banque de 90 heures, rémunérées à 40 \$ de l'heure, afin d'appuyer le personnel en place, selon les besoins réels.

Il est également résolu d'affecter le coût du projet à même le budget salarial.

**Vente ou location de terrain rue Marcellin  
250610-118**

CONSIDÉRANT les problèmes d'eau pluviale survenus dans le talus à l'arrière de la rue Marcellin impacte présentement 2 maisons mobiles;



CONSIDÉRANT qu'une partie de la rue Marcellin est dans une zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique;

CONSIDÉRANT que nous avons accordé des mandats afin d'effectuer des études géotechniques et environnementales;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de ne plus autoriser la vente ou la location de terrain situé sur la rue Marcellin.

**Parc de maisons mobiles - Terrains réservés à la Ville  
250610-119**

CONSIDÉRANT que quelques emplacements sont libres dans le parc de maisons mobiles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ne plus autoriser la location de ces emplacements et de conserver ces terrains à l'usage exclusive de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de conserver les emplacements libres décrits ci-dessous pour l'usage exclusif de la Ville de Forestville et à ne plus autoriser la location de ceux-ci :

Adresse	Cadastre
33 rue Vincent	3 967 717-53
Entre 47 et 55 rue Vincent	3 967 717-45
Entre 65 et 69 rue Vincent	3 967 717-38
87 rue Vincent	3 967 717-29
Entre 72 et 80 rue Vincent	3 498 904
Entre 83 et 87 rue Tremblay	3 497 419-11
5 rue Leduc	3 497 309

**Nominations au poste d'officiers - Service de sécurité incendie  
250610-120**

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie a recommandé la nomination de trois personnes à titre d'officiers;

CONSIDÉRANT que les personnes sélectionnées ont réussi la formation nécessaire;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à la nomination des officiers suivants :

Nom	Formation réussie	Caserne	Ville
Christine Boies	Officier non urbain	74	Forestville
William Pettinella	Officier 1		
David Lessage	Officier non urbain	70	Les Escoumins

Il est également résolu que les conditions et les dispositions de l'entente en vigueur entre la Ville et les pompiers du Service de sécurité incendie concernant les officiers s'appliquent.



-4618-

**Embauche étudiants - Service des loisirs  
250610-121**

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche des étudiants suivants :

Nom	Fonction	Salaire
<b>Camp de jour</b>		
• Émilie Michaud	animatrice en chef	19.04 \$
• Laurence Foster	animatrice	18.04 \$
• Émilie Deschênes	animatrice	18.04 \$
• Élie Dufour	animatrice	18.04 \$
• Maéva Tremblay	animatrice	18.04 \$
• Lily-Rose Bouchard	animatrice	18.04 \$
<b>Piscine municipale</b>		
• Alex-Ann Lapointe	monitrice et sauveteuse en chef	23.04 \$
• Ann-Florence Tremblay	monitrice et sauveteuse	22.04 \$
• Maika Lapointe	monitrice et sauveteuse en cours	22.04 \$
• Edouard Hovington	moniteur et sauveteur en cours	21.04 \$

**Démission - Service de sécurité incendie  
250610-122**

CONSIDÉRANT que M. Gabriel Therrien a été embauché le 1<sup>er</sup> janvier 2025 à titre de pompier permanent;

CONSIDÉRANT qu'il a remis sa démission en date du 3 juin 2025;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission de M. Gabriel Therrien au service de sécurité incendie.

**Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 2025-334  
250610-123**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller M. Richard Foster lors de la séance ordinaire du 11 mars 2025 et que le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été présenté et adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 9 juin 2025 et que personne ne s'est présenté;

CONSIDÉRANT que la mairesse résume que le 2<sup>e</sup> projet de règlement est identique au 1<sup>er</sup> projet adopté à la séance ordinaire du 2 avril 2025 et qu'il a pour effet de permettre l'implantation des usages liée à la construction et les travaux publics dans la zone 255-C;

Ce 2<sup>e</sup> projet est disponible sur notre site Internet dans la section « Service aux citoyens » à l'onglet « Règlements municipaux » ou sur demande au service du greffe par courriel à greffe@forestville.ca ou au 418 587-2285 poste 1105.

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le 2<sup>e</sup> projet de règlement n° 2025-334 modifiant le règlement n° 2009-236 relatif au zonage.



**Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Mario Desbiens propose la levée à 20 h 03, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.